

N^o 3
Mossière
Charles-Antoine,
83 ans.
du 1^{er} janvier.

Acte de Décès.
L'an mil huit-cent quatre-vingt-treize, le deux Janvier à neuf heures du matin, par-devant nous Joseph-Victor Guigui, Maire et officier de l'état civil de la Commune de Frangy, chef-lieu de Canton, arrondissement de Saint-Julien, département de la Haute-Savoie, ont comparu M. M. Claude Capponier, restaurateur, âgé de quarante six ans et Jean Bèter, négociant, âgé de soixante ans, tous deux domiciliés à Frangy, le premier beau-fils et le second voisin du décédé ci-après désigné, lesquels nous ont déclaré qu'il y eut premier janvier à dix heures du soir, le nommé Charles-Antoine Mossière, âgé de quatre-vingt-trois ans, cultivateur, né et domicilié à Frangy, fils légitime de défunt Guillaume Mossière et Françoise Belmont, quand vivaient cultivateurs à Frangy, veuf de Marie Chatenoud, est décédé dans sa maison d'habitation sise à Frangy, rue d'Amey. Après nous être assuré du décès nous en avons dressé le présent acte que les déclarants ont signé avec nous après lecture

Capponier
Acte de Décès

N^o 4
Couturier
Benoit
58 ans
Du 22 Janvier

Acte de Décès.
L'an mil huit-cent quatre-vingt-treize le vingt-trois Janvier, à neuf heures du matin, Par-devant nous Joseph-Victor Guigui, Maire et officier de l'état civil de la Commune de Frangy, chef-lieu de Canton, arrondissement de Saint-Julien, département de la Haute-Savoie, ont comparu M. M. Benoit Michel, âgé de cinquante six ans, garde-champêtre et Mossière François, âgé de cinquante six ans, cultivateur, tous deux domiciliés à Moiry, hameau de Frangy, voisins du décédé ci-après désigné, lesquels nous ont déclaré qu'il y eut, vingt deux Janvier à sept heures du soir, le nommé Benoit Couturier, âgé de cinquante huit ans, cultivateur, né et domicilié à Moiry, hameau de Frangy, cultivateur, fils légitime de défunt Louis Couturier et Marie Vorel, quand vivaient cultivateurs audit Moiry, en l'indiquant dans la maison du sieur Epely Jean, sise à Moiry section de Frangy. Après nous être assuré du décès, nous en avons dressé le présent acte que les déclarants ont signé avec nous après lecture.

Benoit Mossière